

# PERSONNE DE CONFIANCE

*Vous avez des préoccupations relatives à l'environnement de travail ?*

*Vous souhaitez discuter de situations stressantes ou difficiles au travail ?*

*Vous avez besoin de soutien ou d'écoute dans votre travail ?*

Nous vous invitons à prendre contact avec notre personne de confiance.

Sa mission première est de mettre en actes la **procédure informelle** prévue dans le cadre de la **politique de bien-être au travail** et de **prévention des risques psychosociaux**.

## **Son rôle :**

- Ecouter et conseiller le demandeur lors d'entretiens.
- Organiser, avec l'accord préalable des deux parties, une conciliation entre le demandeur et la personne avec laquelle il rencontre des difficultés .
- Intervenir auprès d'un tiers (accord du demandeur) ou d'une personne clé de la ligne hiérarchique.

## **Ce qu'elle vous garantit :**

- Sa neutralité et son impartialité.
- Une confidentialité totale.
- Un accompagnement respectueux et bienveillant.

Si une demande d'intervention psychosociale formelle doit être introduite, elle se fera auprès du conseiller en prévention aspect psychosociaux (SEPPT).

POUR LE PERSONNEL DU CPAS DE BEYNE-HEUSAY



VOTRE PERSONNE DE CONFIANCE AU SEIN DU



**CHRISTOPHE MAGAIN**

christophe.magain@beyne-heusay.be

04/228.82.72

Sur rendez-vous pendant les heures de travail